



## 1. CONDITIONS D'ACHAT DES DROITS D'ACCÈS

- 1.1. **LES DROITS D'ACCÈS NE SONT PAS REMBOURSABLES NI TRANSFÉRABLES**
- 1.2. Toute personne qui accède à la Réserve, qui y circule ou qui y pratique une activité doit être détenteurtrice d'un droit d'accès et doit l'avoir en sa possession, à des fins de vérification. Sont exemptées de l'obligation de payer les droits d'accès les personnes âgées de 17 ans et moins et celles qui accompagnent les utilisateurs à capacité physique restreinte.
- 1.3. Les droits d'accès ne donnent aucune priorité à l'égard de la file d'attente de véhicules ou des places de stationnement réservé.
- 1.4. Les tarifs sont modifiables sans préavis.
- 1.5. La direction de la Réserve naturelle Gault se réserve le droit de limiter ou de restreindre l'accès au site sans aucun recours possible.
- 1.6. Dans l'éventualité où la Réserve naturelle Gault ferme ses installations en raison de circonstances qui sont hors de son contrôle, aucun remboursement ou crédit n'est accordé. Toute forme de compensation est à la stricte discrétion de l'Université McGill.

## 2. ACCÈS QUOTIDIEN

- 2.1. L'accès quotidien ne peut pas être remboursé, crédité ou transféré à une autre date ni transféré à une autre plage horaire.
- 2.2. L'accès quotidien est valide pour une arrivée à la date et à l'heure inscrits sur le billet et il donne l'accès au site jusqu'à la fermeture.
- 2.3. L'accès à la Réserve sera refusé si l'arrivée a lieu avant ou après la plage horaire indiquée sur le billet.
- 2.4. L'accès quotidien doit être acheté en ligne. Aucune vente n'a lieu sur place.

## 3. CARTE ANNUELLE

- 3.1. Lors d'un achat en ligne, vous devez vous présenter au Pavillon d'accueil pour obtenir votre carte nominative avec photo. Pour obtenir votre carte, vous devez présenter votre preuve de paiement à la guérite et fournir un document d'identité valide avec photo au Pavillon d'accueil.
- 3.2. Pour obtenir le rabais citoyen ou le rabais 65 ans et plus, vous devez vous présenter au Pavillon d'accueil avec un document d'identité valide. La pièce d'identité doit contenir votre nom, votre adresse, votre photo et votre date de naissance.
- 3.3. Le détenteur.trice doit présenter sa carte annuelle lors de chaque visite. Si le détenteur.trice n'est pas en mesure de présenter sa carte, les frais d'accès quotidien seront exigés et ils ne seront pas remboursés.
- 3.4. L'Université McGill n'est pas responsable de la perte, du vol ou du bris d'une carte. Dans le cas d'une perte, du vol ou du bris de sa carte, le détenteur.trice doit se présenter au Pavillon d'accueil pour s'en procurer une nouvelle. Des frais seront exigés.
- 3.5. L'Université McGill se réserve le droit de refaire une carte illisible ou détériorée. Des frais peuvent s'appliquer.
- 3.6. La carte annuelle demeure la propriété de l'Université McGill.

### Avantages de la carte annuelle

- 3.7. Remboursement de votre droit d'accès quotidien lors de l'achat d'une carte annuelle. L'achat de la carte annuelle doit avoir lieu le même jour et la preuve de paiement doit être présentée.
- 3.8. Accès à la Réserve naturelle Gault, 365 jours par année pendant les heures d'ouverture. Aucune réservation requise
- 3.9. Accès au réseau de ski de fond sans frais supplémentaires
- 3.10. Rabais de 20 % sur la location d'équipement
- 3.11. Rabais sur certains articles à la boutique du Pavillon d'accueil
- 3.12. En vertu d'une entente avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire, les résidents de Mont-Saint-Hilaire bénéficient d'un rabais de 10 % sur présentation d'une preuve de résidence valide. Ce rabais est offert uniquement en personne au Pavillon d'accueil.
- 3.13. Rabais de 10 % lors de votre renouvellement. Pour y avoir droit, vous devez renouveler votre carte en ligne, avant que cette dernière ne vienne à échéance.
- 3.14. L'accès matinal donne accès au stationnement du 422, chemin des Moulins, entre 7 h et 8 h du 1<sup>er</sup> mai jusqu'à la Fête du Travail.
- 3.15. Les passagers du véhicule d'un.e détenteur.trice de carte annuelle peuvent acheter leur accès quotidien sur place sans utiliser le système de réservation en ligne. Ce privilège s'applique seulement aux véhicules de 8 passagers et moins.
- 3.16. Les avantages sont modifiables sans préavis. Les rabais ne peuvent être jumelés à aucune autre offre.

### Période de validité

- 3.17. La carte annuelle est valide pour une période d'un an à compter de la date d'achat.
- 3.18. La carte annuelle ne peut être annulée, remboursée, créditée ou différée dans le temps transférée à une autre personne.

## 4. RÉGLEMENTATION

- 4.1. Toute personne qui accède à la Réserve a l'obligation d'en respecter la réglementation ou toutes autres directives en vigueur.
- 4.2. Dans le cas de non-respect de la réglementation ou des directives en vigueur, l'Université McGill se réserve le droit de refuser l'accès à tout contrevenant ou de l'expulser, sans remboursement ni recours de la part de ce dernier. Les contrevenants s'exposent également à une expulsion définitive à la Réserve.
- 4.3. Le randonneur doit respecter la signalisation et les règlements. Voir la réglementation ci-après.

### Merci

Votre participation est importante pour la Réserve naturelle Gault. En plus de bénéficier de l'accès aux sentiers et de certaines réductions sur nos services, vous contribuez à la poursuite de la mission de l'Université McGill de maintenir l'intégrité écologique et de favoriser les activités d'enseignement et de recherche à la Réserve naturelle Gault.

## RÉGLEMENTATION



### PLANIFIER VOTRE VISITE

- Préparez votre visite en consultant la réglementation et le code d'éthique.



- Vous devez toujours avoir votre droit d'accès ou votre carte annuelle en votre possession.
- Les animaux domestiques sont interdits.
- La Réserve est un environnement sans fumée.
- Les randonneurs visitent le parc pour se détendre : prière de porter vos écouteurs et d'éviter de faire du bruit.



### POUR UNE RANDONNÉE EN TOUTE SÉCURITÉ ET ÉTIQUETTE SUR LES SENTIERS



- Il est obligatoire de demeurer dans les sentiers aménagés.
- Respecter les heures d'ouverture. La Réserve est une propriété privée, et les contrevenants s'exposent à une amende.
- Porter des vêtements adaptés à la randonnée. Privilégier le système de vêtements multicouche.
- Porter des chaussures qui conviennent à la randonnée. Si nécessaire, munissez-vous de crampons.



**Sentiers à sens unique** - certains sentiers sont à sens unique. Vous devez compléter la boucle. Assurez-vous d'avoir les capacités et la condition physique requises pour effectuer le parcours choisi.



**Sentiers à double sens** - respectez les couloirs de circulation. Veuillez donner la priorité aux randonneurs en ascension. Gardez la droite et dépassez par la gauche. Soyez courtois. Avant de dépasser, annoncez clairement et poliment votre intention, afin que les autres aient le temps de réagir.

**Au sommet** - Les sommets sont des lieux propices aux attroupements. Veuillez maintenir la distance d'au moins deux mètres.



### VEUILLEZ RESPECTER LA FAUNE ET LA FLORE



- Déposer les déchets et les articles recyclables dans les contenants prévus à cette fin.
- Il est interdit de prélever des éléments naturels (animaux, plantes, bois, cailloux, etc.) ou d'introduire des espèces.
- La flore est sensible au piétinement; veuillez demeurer dans les sentiers aménagés afin de réduire les impacts.
- Ne pas nourrir, piéger ou chasser les animaux ou nuire à leur quiétude.



### LES ACTIVITÉS CI-DESSOUS SONT INCOMPATIBLES AVEC LES OBJECTIFS QUI VISENT LA PRÉSERVATION ET LE MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES



- Faire de l'escalade, des courses d'orientation, de l'équitation ou du deltaplane et glisser.
- Se baigner dans le lac Hertel ou y naviguer ou y pêcher.
- Rouler à bicyclette, en motocyclette ou en motoneige ou à bord de tout autre véhicule tout-terrain ou électrique.
- Opérer un drone ou tout autre objet téléguidé.
- Allumer un feu, faire un BBQ ou camper.



### CHIEN-GUIDE ET CHIEN D'ASSISTANCE

Les chiens-guides et les chiens d'assistance sont permis à la Réserve naturelle Gault. Ces chiens peuvent être accompagné ou non par une personne ayant un handicap visuel, moteur ou cognitif.

- Le propriétaire de l'animal doit être en mesure de présenter le document officiel ou la carte d'identité de l'animal délivré par un organisme reconnu.
- En tout temps, l'animal doit porter un harnais de travail.
- Les animaux de soutien affectif (animaux thérapeutiques) ne sont pas autorisés.